



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5
Mercredi 11 février 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérants: M^{me} Anne-Catherine et M. Pierre-André Boegli-Wahli, Rue Beausite 30, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 517, au lieu-dit: « Haut de la Fin », commune de Belprahon.

Projet: aménagement de la parcelle en surface de promotion de la biodiversité (SPB). Les aménagements prévus sont: haies vives indigènes, verger HT, étang, mur en pierres sèches et potager.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCfo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28.01.2026

Conformément à l'article 61, al. 1, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 janvier 2026 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 11 février 2026 au 2 mars 2026, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre son contenu. Celle-ci doit être adressée au Conseil communal dûment signée et datée.

Belprahon, le 11 février 2026

Le Conseil communal

Introduction zone 30 km/h

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune de Belprahon décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la mesure suivante en matière de circulation routière:

Commune de Belprahon
Zones 30 Routes communales
Signalisation par zones 30 km/h

Délimitation:

Sur toutes les routes communales, depuis l'entrée Sud du village en direction du Nord et sur l'ensemble des rues, excepté la partie déjà mise en zone de rencontre (20 km/h), et qui reste telle quelle.

Motif de la mesure: augmentation du niveau de sécurité sur les routes communales

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Belprahon, le 11 février 2026

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025

Conformément à l'article 61, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 5 février 2026.

Belprahon, le 11 février 2026

Le Conseil communal

Objets trouvés

Il a été retrouvé au village une clé de voiture de marque Honda. Cette dernière est déposée au secrétariat communal où elle peut être récupérée par son propriétaire.

Belprahon, le 11 février 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Approbation du règlement des indemnités, vacations et jetons de présence

Lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2025, le règlement concernant les indemnités, vacations et jetons de présence de la Commune mixte de Corcelles a été accepté par l'organe législatif et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Corcelles, le 5 février 2026

Le Conseil communal



Crémines

Avis de construction

Requérant: Gossin Florian, Rue de l'Avenir 7, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: parcelle N° 247, au lieu-dit « Rue de la Jatte 3 » commune de Crémines

Projet: remplacement du système de chauffage actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure pour le bâtiment N° 3b, au lieu-dit « Rue de la Jatte », parcelle N° 797. Pose de la PAC au Nord-Est du bâtiment N° 3, au lieu-dit « Rue de la Jatte », parcelle N° 247.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Recensement arch: ensemble bâti

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 février 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 4 février 2026

Secrétariat communal

Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques de la commune mixte de Crémines

Entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques de la commune mixte de Crémines, adopté par l'assemblée communale du 4 décembre 2025, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le document peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.cremines.ch.

Crémines, le 11 février 2026

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch



Eschert

Aménagement du territoire

Décision cantonale d'approbation du Plan d'aménagement local (PAL)

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé, le 10 décembre 2025, le Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune mixte d'Eschert, arrêté par l'Assemblée communale en date du 26 octobre 2023, ainsi que ses modifications mineures, arrêtées par le Conseil communal en date du 8 juillet 2025.

Le Conseil communal a pris connaissance de cette décision, qu'il ratifie, lors de sa séance du 9 février 2026.

Le Plan d'aménagement local entre, dès lors, en vigueur au lendemain de la présente publication, soit le 12 février 2026.

Les documents peuvent être consultés par le public au Secrétariat communal d'Eschert ou sur le site internet de la Commune, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Eschert, le 11 février 2026

Le Conseil communal



Grandval

Votation fédérale du 8 mars 2026

Bureau de vote

Présidente: M^{me} Esther Oester

Membres: M^{me} Elodie Gerber et
M. Yoann Fahrni

Grandval, le 11 février 2025

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Jérôme Rebsamen, Gros Clos 2, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 529, Gros Clos 2, 2732 Loveresse

Description du projet: construction d'un balcon en bois en façade ouest, transformation de la fenêtre existante en porte-fenêtre avec store. Garde-corps du balcon en bois teinté naturelle avec lames ajoutées verticales. Porte-fenêtre du balcon à deux vantaux en PVC, couleur bois naturel. Adaptation du store extérieur déjà existant.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: zone Centre Ancien.

Dépôt public: du 11.2.2026 au 11.3.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 9 janvier 2026

Conseil communal

Statistique de la population

Au 31.12.2025, notre commune comptait 366 habitants, soit 6 de plus qu'au 31.12.2024; 27 personnes sont de nationalité étrangère. En 2025, Loveresse a enregistré 36 arrivées, 29 départs, 4 décès et 3 naissances.

Loveresse, le 5 février 2026

Conseil communal



Perrefitte

Avis de construction

Requérants: Requérants: Laetitia et Marc Deiser, Grosses Euches 83, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 509, lieu dit « Grosses Euches »

Projet: ravalement de façades, changement de la couleur actuelle jaune clair en blanc cassé

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Laurent Marchand, Rouges-Champs 18n, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, architecte, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet: construction en annexe d'un couvert à voitures

Dimensions: selon les plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Exercice des étudiants ambulanciers

Un exercice pour les futurs ambulanciers de l'École Supérieure d'Ambulanciers et Soins d'Urgence Romande aura lieu le jeudi 12 février 2026 à Grosses Euches 83, à 15 h 45.

Nous remercions la population de bien vouloir en prendre note et se préparer à des perturbations de trafic ou des nuisances sonores.

Perrefitte, le 11 février 2026

Le secrétariat communal

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2025

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement du 5 janvier 2026 au 25 janvier 2026. Une opposition a été formulée dans le délai et a été traitée par le Conseil municipal qui a ratifié le procès-verbal lors de sa séance du lundi 2 février 2026.

Perrefitte, le 11 février 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le Conseil communal a désigné le bureau de vote comme suit:

Président: M. Carnal Jean-Michel

Membres: M. Tanguy Patrick
M. Loosli Adrian
M^{me} Beuret Annick
M. Loosli Frank

Bureau de dépouillement: membres du bureau de vote + M^{me} Juillerat Myriam, M^{me} Griggio Weibel Nathalie, M^{me} Schär Joëlle

Suppléants: M^{me} Neukomm Christine
M. Liechti Etienne
M. Chappuis Jonathan

Souboz, le 11 février 2026

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes

Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation, adoptée par l'assemblée municipale du 15 décembre 2025, a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 29 janvier 2026. La modification entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2026.

La modification du règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du 11 au 13 février 2026.

Le Fuet, le 11 février 2026

Conseil municipal



Sorvilier

Bourgeoisie Sorvilier

Mise au concours

La Bourgeoisie de Sorvilier met au concours le poste de

berger

Les pâturages ainsi que la loge se situent sur le Montoz à une altitude de 1250 mètres.

Entrée en fonction dès le 1^{er} mars 2026 ou à convenir.

Les offres écrites sont à nous remettre par courrier jusqu'au 20 février 2026 à l'adresse suivante:

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14 h**

Bourgeoisie Sorvilier
Rte Principale 4
2736 Sorvilier
ou par mail à : admin@bourgeoisiesorvilier.ch
Un cahier des charges est à disposition des personnes intéressées, une visite des lieux sera organisée sur demande.
Sorvilier, le 4 février 2026
Le Conseil de bourgeoisie



Tavannes

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales du 8 mars 2026, le bureau de vote a été constitué comme suit :

Présidente : M^{me} Scheidegger Salomé
Membres : M^{me} M'Hamedi Sirine
M^{me} Micheli Callie
M^{me} Miftari Laureta
M^{me} Monbaron Amélie
M. Monney Jacques
M^{me} Monnin Jade
M. Mülhauser Romain
M. Neto Dias Daniel
M. Neukomm Jonathan
Suppléants : M^{me} Neukomm Eicher Valérie
M. Niederhäuser Jean-Stanis

Tavannes, le 9 février 2026
Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Jeanningros Danielle et Daniel, Route de Champoz 22, 2735 Bévillard
Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont
Adresse du projet : BF 954, Route de Champoz 22, 2735 Bévillard
Description du projet : remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau au Nord-Ouest du bâtiment
Dimensions du projet : selon plans déposés
Constructions du projet : selon plans déposés
Zone d'affectation et de constructions : H2
Dépôt public : du 11 février au 13 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 février 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune bourgeoise de Malleray, Haut des Planches 2, 2735 Malleray.
Auteur du projet : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelles N°s 658, 659 et 660, au lieu-dit : « Envers de Montoz », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : transformation d'un layon en chemin carrossable.

Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : agricole.

Remarque : projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 février 2026.
La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Fernandez Caroline et Miguel, Rue Principale 12, 2735 Bévillard
Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon
Adresse du projet : BF 1463, Champs aux Jardins 7, 2735 Bévillard
Description du projet : construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, place couverte, pompe à chaleur intérieure

Dimensions du projet : selon plans déposés
Constructions du projet : selon plans déposés
Zone d'affectation et de constructions : ZPS-c, Les Côtes Bévillard
Dépôt public : du 11 février au 13 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 6 février 2026
Commune mixte de Valbirse

L'édition 2026 du Valbeers festival ouverte aux sponsors

Le 9 mai prochain, Pontenet accueillera la 3^e édition du Valbeers festival, rendez-vous désormais incontournable pour les amateurs de produits du terroir, de musique et de convivialité.

Comme à l'accoutumée, le marché artisanal se tiendra de 9h à 17h, réunissant créateurs et producteurs locaux. Les exposants ont jusqu'au 28 février pour s'annoncer. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la commune (rubrique Culture, loisirs & tourisme / Manifestations) ou sur demande par courriel à manifestations@valbirse.ch

La place de fête vibrera, elle, grâce aux animations, aux groupes musicaux, au DJ, aux food trucks et au débit de boissons.

Comme l'an dernier, les entreprises peuvent soutenir l'événement via une formule unique de sponsoring : une bache publicitaire sera installée sur le site de la manifestation en échange d'un soutien financier de CHF 500.-.

Les entreprises intéressées peuvent contacter l'administration communale à info@valbirse.ch ou au 032 491 61 65.

Bévillard, le 5 février 2026
Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	20	18	13.05.2026	mercredi	33	28	12.08.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi	21	19	20.05.2026	mercredi	34	29	19.08.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi	22	20	28.05.2026	JEUDI	35	30	26.08.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi	23	21	03.06.2026	mercredi	36	31	02.09.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi	24	22	10.06.2026	mercredi	37	32	09.09.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi	25	23	17.06.2026	mercredi	38	33	16.09.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi	26	24	24.06.2026	mercredi	39	34	23.09.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi	27	25	01.07.2026	mercredi	40	35	30.09.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI	28	26	08.07.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
16	14	15.04.2026	mercredi	29	27	15.07.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi	30		22.07.2026	SUPPRIME	43	38	21.10.2026	mercredi
18	16	29.04.2026	mercredi	31		29.07.2026	SUPPRIME	44	39	28.10.2026	mercredi
19	17	06.05.2026	mercredi	32		05.08.2026	SUPPRIME	45	40	04.11.2026	mercredi

informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).